

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

TERMES DE REFERENCE (TDR)

Projet de renforcement de capacités institutionnelles de la Commission de la CEDEAO et des États membres à l'accès à la Finance Climat pour soutenir la mise en œuvre des priorités du secteur agricole de la Stratégie Régionale Climat.

Sélection de quatre (04) consultants individuels pour la constitution d'un pool régional d'experts en finance climatique.

Référence : ARAA/FVC/2024/SCI/20

Date de publication : 16 août 2024

Date limite de réponse : 06 septembre 2024 à 17h00 GMT

1- CONTEXTE

Les États membres de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont tous soumis leurs Contributions Déterminées Nationales (CDN) dans le cadre du 1^{er} cycle d'ambition de l'Accord de Paris et les ont actualisées en 2021. Ces CDN révisées, bien que mettant en évidence la grande vulnérabilité du secteur agrosylvopastoral, la nature des engagements et la formulation des objectifs sont cependant très diverses d'un pays à l'autre. La plupart des Etats membres ont présenté des objectifs conditionnels de réduction des émissions, sous réserve de la mobilisation du financement climatique international. Les changements climatiques sont un enjeu prioritaire pour l'Afrique de l'Ouest. **"Agir Ensemble"** dans le cadre de la solidarité régionale est une nécessité absolue pour permettre à la région Ouest-africaine de réduire sa vulnérabilité et faire face collectivement aux risques induits par les impacts des changements climatiques.

Dans cette perspective, lors de la 88^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de juin 2022, la CEDEAO a adopté sa première [Stratégie Régionale Climat](#) (SRC) et son plan d'actions 2022-2030. L'objectif est d'accompagner les États membres à relever le défi de la lutte contre les changements climatiques, notamment à travers un appui au respect de leurs engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Le coût de la mise en œuvre du plan d'action s'élève à \$95 320 000 dont 13 620 000 pour le secteur agricole. La mise en œuvre de la SRC requiert de la Commission de la CEDEAO, de ses institutions spécialisées et de ses États membres de mobiliser des ressources financières, de mettre en place des mécanismes opérationnels et d'acquérir des capacités techniques afin d'atteindre les objectifs assignés dans la stratégie.

L'Agence Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO a donc demandé et obtenu un financement au titre du programme d'appui préparatoire du Fonds Vert pour le Climat (FVC) en tant que partenaire de mise en œuvre pour les États membres dans le cadre du programme d'appui préparatoire. Ainsi, le 28 mars 2023, le FVC a approuvé un programme régional pour onze (11) États membres (Bénin, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Mali, Nigeria, Sierra Leone, Sénégal et Togo) pour le "Renforcement de capacités institutionnelles de la CEDEAO et de ses États membres à accéder au financement climatique pour soutenir la mise en œuvre des priorités du secteur agricole de la SRC".

Ce programme régional de préparation contribuera à relever l'un des défis majeurs à savoir le manque d'expertise en développant un mécanisme opérationnel sous la forme d'une "facilité pour la préparation de projets et l'accès au financement climatique", grâce à la constitution d'un pool d'experts régionaux en financement climatique pouvant être mobilisés autant que nécessaire pour répondre aux demandes spécifiques des États membres et d'autres institutions partenaires régionales.

2- OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif général de la mission est d'appuyer l'équipe de consultants dans le développement de deux (02) notes conceptuelles sur le secteur agricole avec des études de préféabilité et de disposer d'un pool d'experts régionaux en finance climatique qui peuvent être mobilisés si nécessaire pour répondre aux demandes spécifiques des États membres dans la préparation des projets pour l'accès à la finance climatique dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO.

3- MISSIONS ET MANDATS

Le pool régional d'expert en finance climatique travaillera sous la supervision de la coordination du projet de « renforcement de capacités institutionnelles de la Commission de la CEDEAO et des États membres à l'accès à la Finance Climat pour soutenir la mise en œuvre des priorités du secteur agricole de la Stratégie Régionale Climat » Dans le cadre de son mandat, le pool régional d'experts en finance climatique devra effectuer les tâches et les fonctions suivantes :

- Soutenir le développement d'un portefeuille attractif de projets de financement climatique bancables pour les États membres de la CEDEAO ;
- Contribuer, à travers la collecte de données, à l'élaboration de deux (02) notes conceptuelles sur le secteur agro-sylvo-pastoral avec la réalisation de deux (02) études de pré faisabilité ;
- Participer en tant qu'apprenants aux sessions de formation sur le montage de projets climat animées par l'équipe de consultants pour les parties prenantes à travers des exercices d'apprentissage par la pratique ;
- Participer au processus de validation régionale des notes conceptuelles ;
- Réaliser toute activité demandée par l'équipe de consultants internationaux dans le cadre de l'élaboration des notes conceptuelles et de la formation en ligne ;
- Réaliser toute étude supplémentaire requise pour qu'une note conceptuelle soit acceptable par le Fonds Vert pour le Climat ;
- Contrôler et intégrer les interactions post-soumission pour les notes conceptuelles et les propositions de projet ;
- Soutenir les équipes régionales et nationales dans le processus de conception de projets bancables dans les domaines thématiques de la Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO ;
- Soutenir le développement de compétences pratiques en matière de finance climatique dans la région de la CEDEAO.

4- DEROULEMENT DE LA MISSION ET LIVRABLES ATTENDUS

4.1. Conduite de la mission du pool d'experts

Dans une première phase, le pool régional d'experts en finance climatique bénéficiera d'une série de sessions de renforcement des capacités de la part de l'équipe de consultants internationaux et travaillera ensemble sur la conception et le développement de deux (02) notes conceptuelles sur le secteur agricole avec des études de pré faisabilité à soumettre au Fonds Vert pour le Climat.

Dans une deuxième phase, le pool régional d'experts en finance climatique sera sollicité chaque fois que nécessaire par la coordination du projet pour répondre aux demandes spécifiques des États membres pour la préparation de projets pour l'accès à la finance climatique dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale climat de la CEDEAO.

Le pool régional d'experts en finance climatique est une liste de professionnels sélectionnés dont les candidatures ont été retenues à l'issue d'un processus de sélection transparent et équitable. Il est destiné à être mobilisé de manière récurrente pour soutenir la conception progressive d'un portefeuille attractif de la Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO. Il peut être mis à la disposition d'un ou plusieurs Etats membres de manière ponctuelle pour une assistance technique à distance.

4.2. Livrables

Le pool régional d'experts en finance climatique doit participer à toutes les étapes en contribuant à l'atteinte des livrables de l'équipe des deux (02) consultants en charge de l'élaboration des notes conceptuelles par la production des livrables suivants :

- Rapport de démarrage comprenant, la méthode de travail, les outils, méthodes et approches, le calendrier de travail ;
- Notes techniques résumant les données et métadonnées pouvant être utilisées pour élaborer deux (02) notes conceptuelles à soumettre au FVC, des études de pré faisabilité ;
- Note d'orientation servant de cadre décisionnel pour l'identification des priorités d'investissement dans les plans d'adaptation, de développement et, d'atténuation en cohérence avec le secteur agricole de la SRC ;
- Note sur le renforcement des capacités des parties prenantes avec les enseignements tirés du processus et de la feuille de route ;
- Recueil d'outils régionaux pour la conception des projets agricoles de la CEDEAO sensibles aux changements climatiques avec une synthèse des défis et des lacunes.

5- PROFIL DU POOL RÉGIONAL D'EXPERTS EN FINANCE CLIMATIQUE

Le pool régional d'experts en finance climatique sera composé de quatre (04) consultants de la région CEDEAO.

5.1 Compétences

Les consultants régionaux en finance climatique doivent être ressortissants d'un état membre de la CEDEAO et devront répondre au profil suivant :

- Avoir un diplôme d'études supérieures (au moins Bac+5) en développement durable, environnement, géographie, agronomie, sciences économiques, finance, gestion de projets, foresterie, eau, énergie ou équivalent ;
- Parfaite maîtrise de la finance climatique et des institutions impliquées dans la finance sur le climat ;
- Maîtrise des outils bureautiques (Internet, Excel, Word, PowerPoint, MS Teams, etc.) ;
- Solides compétences rédactionnelles (préparation de rapports, rédaction des dossiers de financement, etc.) ;
- Excellentes capacités de communication en langues française et anglaise, à l'écrit et à l'oral. La maîtrise complémentaire du portugais est un atout ;
- Qualités analytiques et esprit de synthèse.

5.2 Expériences professionnelles

Les consultants régionaux en finance climatique devront justifier de :

- Au moins sept (07) années d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques ;
- au moins cinq (05) années d'expérience dans la conception des programmes/projets climatiques ;

- avoir réalisé au moins deux (02) missions dans le montage et le développement de projets/programmes de lutte contre les changements climatiques soumis au fonds Vert pour le climat ou au fonds d'adaptation ;
- une expérience spécifique dans les domaines pertinents en lien avec le climat et les thématiques de la Stratégie Régionale Climat (agriculture, foresterie, eau , etc.);
- une bonne connaissance des procédures du Fonds Vert pour le Climat ;
- une connaissance des enjeux de la Stratégie Régionale Climat et de l'ECOWAP.

5.3 Qualités professionnelles

- Vision stratégique, compréhension technique et aptitudes analytiques dans le domaine de la finance climatique ;
- Capacité d'adaptation, flexibilité et excellent leadership ;
- Esprit d'initiative, sens de la diplomatie, sens des responsabilités et grande rigueur ;
- Aptitude à travailler en équipe, à créer des synergies et à établir de bonnes relations de travail avec les partenaires gouvernementaux, donateurs et autres partenaires de développement ;
- Capacité à travailler sous pression et dans des situations stressantes.

6- LANGUES

Parler couramment l'une des langues officielles de la CEDEAO : anglais, français ou portugais. Une connaissance pratique d'une deuxième langue serait un atout supplémentaire.

7- DURÉE

Soixante (60) jours par consultant répartis sur la durée du projet.

8- ELIGIBILITÉ ET QUALIFICATIONS

La Commission de la CEDEAO, à travers l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) invite par la présente les personnes physiques à manifester leur intérêt pour fournir les services requis en fournissant les informations démontrant qu'il possède les qualification requises l'expérience pertinente pour réaliser la mission.

L'attention des consultants individuels intéressés est particulièrement attirée sur l'article 117 du Code révisé des marchés publics de la CEDEAO (« Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les lauréats »), qui fournit des informations sur les pratiques corrompues ou frauduleuses dans la concurrence ou l'exécution d'un contrat. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission conformément à l'article 118 du Code des marchés publics révisé de la CEDEAO.

9- DOSSIER DE CANDIDATURES

Le dossier de candidature est constitué :

- Une lettre de manifestation d'intérêt, incluant le délai de disponibilité ;
- Un curriculum vitae récent ;
- Trois références professionnelle (Noms et prénoms, fonctions actuelles, fonctions au moment de la collaboration, email et contacts téléphoniques) ;

- Copie du diplôme Master II en développement durable, environnement, géographie, agronomie, sciences économiques, finance, gestion de projets, foresterie, eau, énergie ou équivalent ;
- Copie des attestations de travail ou de service rendus, énumérées dans le curriculum vitae.

NB : Tout dossier incomplet sera rejeté.

10- REMISE DES DOSSIERS

Date et heure limite de réception des candidatures : **06 septembre 2024 à 17h00 GMT.**

Liens de soumission : les candidatures seront soumises par téléchargement à l'adresse Dropbox : <https://www.dropbox.com/request/f964BxvVvYQFvOdscAiOY>

Format des candidatures : la candidature doit être sous la forme d'un seul fichier PDF.

L'ARAA se réserve le droit de ne pas considérer les candidatures ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

11- MÉTHODE DE SÉLECTION

La méthode de sélection est « la sélection basée sur la qualification du consultant » telle que décrite dans le code de passation des marchés de la CEDEAO.

Seules les candidatures présélectionnées seront contactées. L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner suite à cette manifestation d'intérêts.

12- DEMANDE D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRES

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org , mnakorba@araa.org et bkpessiglo@araa.org avec en objet « **SCI20 – FVC – Pool Régional d'experts en finance climatique** ».